

## CIPPA

### **Coordination Internationale entre Psychothérapeutes Psychanalystes & membres associés s'occupant de personnes avec Autisme (loi 1901)**

*Présidente : M. D. Amy (Paris) dominiqueamy@hotmail.com ; Vice-Présidentes : S. Messeca (Naples) ;  
Pr. M. Rhode (Londres) ; Secrétariat général : G. Haag (CIPPA),*

*Site d'informations générales : <http://www.cippautisme.org>*

### **Communiqué de Presse**

**26 janvier 2012**

#### **POSITION de la CIPPA VIS-A-VIS de la PROPOSITION de LOI de Monsieur DANIEL FASQUELLE VISANT à "INTERDIRE L'ACCOMPAGNEMENT PSYCHANALYTIQUE DES PERSONNES AUTISTES"**

1. Un tel projet soulève une question préalable : est-il de la compétence de l'Assemblée nationale de se prononcer sur une technique de soins ?
2. Une telle loi ne pourrait qu'augmenter les clivages entourant l'autisme, alors qu'il faudrait les réduire.
3. Elle diminuerait la liberté des familles de choisir les modalités d'aides à leur enfant.
4. Elle tiendrait pour démontrée l'inefficacité de la psychanalyse dans le champ de l'autisme alors que nous constatons sur de nombreux cas suivis au long cours que, pratiquée de la façon récemment réexposée par la CIPPA (cf. son dossier "Alerte aux méconnaissances concernant l'autisme et la psychanalyse" accessible sur [www.cippautisme.org](http://www.cippautisme.org)) et nécessairement associée aux autres aides individualisées dont chaque personne autiste a besoin (aide éducative, aide à la communication, à la socialisation, scolarisation), elle est bénéfique, comme une étude en cours dans le cadre d'un réseau INSERM sur les psychothérapies commence à le valider statistiquement.
5. Pour autant, la CIPPA ne cautionne pas, concernant l'autisme, les diverses conceptions et pratiques de tous ceux qui s'intitulent psychanalystes. Nous sommes, notamment, en opposition radicale avec les pratiques thérapeutiques et d'accompagnement familial qui culpabilisent indûment les parents. Nous nous opposons également aux attitudes "d'attente de la demande et de l'émergence du désir" alors que, bien évidemment, il faut "aller chercher" les personnes autistes afin de les aider à dépasser leurs difficultés sensorielles, émotionnelles et relationnelles.

**Pour toutes ces raisons, la CIPPA s'associe à la demande qu'a adressée l'UNAPEI à Monsieur D. Fasquelle de retirer sa proposition de loi.**

Dominique AMY, Présidente

Geneviève HAAG, Secrétaire générale

**Contact presse** : Géraldine Cerf de Dudzele : [presse@cippautisme.org](mailto:presse@cippautisme.org)